

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

*Réunion du Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement
et Ressources en Eau*

(Lomé, Togo, 27 Septembre 2013)

COMMUNIQUE FINAL

1. Sur invitation de la Commission de la CEDEAO, s'est tenue le 27 Septembre 2013 à Lomé, en République Togolaise, la réunion du **Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO**.
2. Ont pris part aux travaux, les Ministres en charge de l'Agriculture de tous les Etats membres ou leurs représentants, à l'exception de la Gambie.
3. La réunion avait pour objectif: i) d'apprécier le rapport des experts; et ii) de l'examiner, aux fins de recommandations à faire aux chefs d'Etat et de Gouvernement.
4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence, Monsieur Kwési Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Premier Ministre de la République Togolaise, en présence de Monsieur Coulibali SANGAFOWA MAMADOU, Ministre de l'Agriculture de la République de Côte-d'Ivoire, Dr. Lapodini Marc ATOUGA, Commissaire en charge de l'agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, et de Monsieur Abdou SEYNI, représentant de la commission de l'UEMOA au Togo.
5. Dans son mot de bienvenue, le Colonel Ouro Koura AGADAZI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche de la République Togolaise, a remercié SEM le Premier Ministre pour avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture; ceci témoignage de l'intérêt que les plus hautes autorités du Togo portent au secteur agricole. Il a rappelé les efforts déployés par les autorités dans le secteur, qui se traduisent par la mise en place de cadres et d'instruments pour la mise en œuvre du PNIASA.
5. Dans son intervention introductive, Dr. Lapodini Marc ATOUGA, Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau (DAERE) de la CEDEAO, a au nom du Président de la Commission, SEM Kadré Désiré OUEDRAOGO, rappelé les défis auxquels la région fait face en matière de développement de l'agriculture et a assuré les participants de l'engagement de la Commission à continuer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.
6. Dans son discours d'ouverture, son Excellence, Monsieur Kwési Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Premier Ministre de la République Togolaise, s'est félicité de la tenue de la présente réunion au Togo, et a mis l'accent sur les efforts déployés par les pays et la Région en faveur du secteur agricole. Il a insisté sur la nécessité de continuer les efforts en cours et de travailler de façon plus coordonnée pour relever les défis liés au secteur.
7. Après la cérémonie d'ouverture, le Comité Ministériel a examiné le rapport des experts portant sur (i) l'état de mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole, (ii) l'état de mise en œuvre des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, (iii) la contribution des acteurs non-étatiques à la mise en œuvre de l'ECOWAP, (iv) les initiatives nouvelles pour accélérer et dynamiser la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole, (v) l'état de la situation agricole, pastorale et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, (vi) le

lancement des projets de soutien à l'initiative « Faim Zero » de la région et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, mis en œuvre avec les concours financiers des coopérations allemande et espagnole.

8. **En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole**, les résultats et acquis majeurs portent, i) soit sur la mise en œuvre, ii) soit sur la finalisation des projets dans le domaine de l'intensification de la production, de la mise en place d'un environnement favorable au développement agricole et à l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation :

- a. Dans le domaine de l'intensification agricole (**1^{er} objectif du PRIA**), les principales actions portent sur les programmes, (i) WAAPP, mis en œuvre par le CORAF et financé par la Banque Mondiale, (ii) des semences mis en œuvre par le CORAF et financé par l'USAID, (iii) des engrais mis en œuvre par l'IFDC et financés par les Pays Bas et l'USAID, (iv) ECOAGRIS dont la phase pilote est achevée avec le concours financier de l'Union Européenne et (v) de promotion des chaînes de valeur de l'élevage et des produits animaux ;
- b. Dans le domaine de la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole (**2^{ème} objectif du PRIA**), la Commission a initié, (i) le programme régulation des marchés, (ii) le programme de lutte contre la mouche des fruits (concours financier l'Union européenne et de la France), (iv) le programme "West Africa Agribusiness and Trade Promotion" (concours financier de l'USAID), (v) le projet de marché régional des engrais. Il en est de même des programmes (i) PAN-SPSO & Gouvernance Vétérinaire (VET Gov) mis en œuvre par IBAR/Union Africaine, (ii) de gestion de l'aflatoxine, (iii) de réseautage des laboratoires d'inspection et de contrôle de la qualité, etc. Plusieurs règlements portant sur les semences, les engrais, les pesticides, les produits vétérinaires, la biodiversité, les mesures SPC, ont été adoptés. Le DAERE a contribué à la ré-catégorisation des produits agro-alimentaires dans les différentes bandes du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ;
- c. Au titre du **troisième objectif du PRIA**, qui vise à améliorer l'accès des populations vulnérables à l'alimentation, la Commission a adopté : (i) la Réserve Alimentaire Régionale et s'apprête avec le concours financier de l'Union européenne à entamer sa mise en œuvre, (ii) la charte de prévention et de gestion des crises alimentaires, (iii) l'initiative Faim Zéro. Le programme filets sociaux est finalisé. Le DAERE met en œuvre le programme de changement climatique et celui de l'appui à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, avec les concours financiers des coopérations suédoise et française ;
- d. Au plan institutionnel, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation est désormais opérationnelle. Elle bénéficie de l'appui financier de l'USAID et de la Coopération espagnole ;

- e. La Commission de la CEDEAO a développé de nombreuses actions de coopération avec les institutions régionales (l'UEMOA, le CILSS) et les organisations socioprofessionnelles, autour de projets fédérateurs : i) AGIR au Sahel et en Afrique de l'Ouest, ii) Offensive pour la relance durable de la production du riz, iii) Réserve régionale de sécurité alimentaire, iv) Système régional d'information agricole ECOAGRIS etc... ;
- f. Enfin elle a lancé le processus de mise en œuvre du dispositif et des mécanismes de suivi évaluation. Elle a dans ce cadre mobilisé un financement du Fonds Multi donateurs du PDDAA géré par la Banque Mondiale, pour soutenir la mise en œuvre du dispositif aux niveaux national et régional.

9. **En ce qui concerne la mise en œuvre des PNIA**, quatorze des 15 Etats membres ont finalisé le processus (jusqu'à l'organisation de leur Business Meeting). Plusieurs acquis majeurs et difficultés ont été mis en relief en lien avec l'opérationnalisation des PNIA :

- a. **Au titre des acquis**, on note que le processus a permis de : (i) transformer les méthodes de planification du développement agricole, (ii) d'expérimenter et de formaliser des approches de coordination intra et intersectorielle, (iii) d'améliorer le processus de planification-budgétisation et de suivi-évaluation, (iv) de promouvoir des espaces de dialogue multi acteurs, (v) d'améliorer l'implication du secteur privé dans le développement agricole, (vi) d'accroître de façon substantielle les ressources budgétaires que les Etats allouent au financement des activités agricoles ; (vii) d'améliorer de façon significative la productivité et la production de certaines cultures ;
- b. **Au titre des difficultés relevées**, on note : (i) le faible niveau de fonctionnement des structures en charge de la coordination des PNIA dans certains pays, (ii) le développement d'initiatives concurrentes ou parallèles et la persistance d'interventions relevant de l'approche projet, (iii) un niveau variable et parfois insuffisant de prise en compte des problématiques dites émergentes (nutrition, changement climatique, recherche, risques de toute sorte et résilience), (iv) la faible performance des systèmes de suivi évaluation dans certains pays, (v) des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre complète des PNIA, (vi) la faible capacité des acteurs non-étatiques à assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des PNIA.

10. Le ROPPA a montré, dans son étude d'évaluation propre de l'état de mise en œuvre de l'engagement de Maputo, que jusqu'en 2010 seuls 4 pays sur les 10 qu'il a étudiés, consacrent 10% ou plus de leur budget au financement du secteur agricole et que plus de 60 % des financements proviennent de la contribution des partenaires au développement. La POSCAO a fait le constat de l'insuffisante implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des PNIA et du PRIA.

11. **Concernant les activités nouvelles** conduites pour opérationnaliser l'ECOWAP, il a été souligné :
- a. La finalisation de trois programmes concourant à l'opérationnalisation des instruments de politiques publiques: (i) le programme intensification agricole et pastorale, (ii) le programme de régulation des marchés, (iii) le programme de soutien aux filets sociaux de sécurité;
 - b. l'élaboration d'un projet de directive sur le foncier qui s'inspire du cadre et des principes directeurs adopté au niveau de l'Union Africaine pour une gouvernance responsable des régimes fonciers;
 - c. la mise en place d'un système et dispositif de suivi évaluation pour lesquels la Commission a obtenu un financement de 4,9 millions de dollars du Fonds multi donateurs du PDDAA géré de la Banque Mondiale;
 - d. le lancement de l'étude de faisabilité de l'initiative Offensive régionale pour la relance durable de la production du riz.
12. **Concernant le suivi de la campagne agricole, pastorale**, on note qu'elle est marquée par : (i) une installation tardive des pluies, suivie d'une pluviométrie significative qui pourrait se prolonger jusqu'en Octobre, (ii) la persistance de la menace acridienne et des oiseaux granivores sur les cultures. La situation pastorale connaît une nette amélioration du tapis herbacé à partir de juillet dans la quasi-totalité des zones agropastorales. L'état d'embonpoint des animaux est satisfaisant. Selon les estimations à mi-parcours, la production céréalière totale attendue dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pourrait atteindre 58.460.000 tonnes, traduisant une hausse de 7% par rapport à la campagne agricole 2012-2013. Par contre, dans le cas d'un arrêt précoce des pluies, particulièrement dans l'Est du Sahel, la production céréalière de la zone serait estimée à 53.000.000 tonnes, soit une baisse de 3% par rapport à la campagne précédente. Au plan nutritionnel, le prolongement de la période de soudure par endroits, pourrait se traduire par l'augmentation de la prévalence de la malnutrition aigue globale chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes allaitantes.
13. Analysant le rapport, les Ministres en charge de l'agriculture ont félicité les experts et la Commission de la CEDEAO pour la qualité du travail accompli. Ils ont souligné l'importance de :
- a. La problématique du suivi évaluation des actions qui sont conduites dans les différents pays pour mieux apprécier les performances du secteur agricole, l'efficacité et l'efficience des politiques et programmes mis en œuvre. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes performants de suivi évaluation, bénéficiant d'un financement suffisant et durable avec l'appui de la CEDEAO ;
 - b. La question de la modernisation de l'agriculture de nos pays, qui requiert que le secteur soit traité comme une activité économique au même titre que les autres,

permettant de maintenir les jeunes et d'attirer les investissements privés internes et externes ;

- c. La question cruciale des effets des variations climatiques qui perturbent les calendriers agricoles dans les Etats membres et le besoin de disposer d'une stratégie de réadaptation des calendriers culturaux ;
- d. La nécessité d'actualiser, et d'élargir à l'ensemble des pays, les informations disponibles sur le niveau de contribution des ressources nationales au financement de l'agriculture, notamment sur la part des budgets nationaux consacrés aux investissements dans le secteur agricole ;
- e. Faire l'état de la mise en œuvre des engagements pris par les Ministres lors des réunions antérieures, et de donner le niveau de contribution financière de la Commission à la mise en œuvre de l'ECOWAP.

14. A l'issue des discussions, ils ont formulé les recommandations sur chacun des points discutés.

15. **Sur la mise en œuvre des PNIA, les Ministres recommandent :**

- **A la Commission de la CEDEAO de :** (i) effectuer des missions de plaidoyer dans les Etats membres, pour relancer l'indispensable appui politique nécessaire à l'accélération de la mise en œuvre des PNIA ; (ii) développer des stratégies pour rendre effective la participation du secteur privé au financement de l'agriculture ; (iii) mettre à la disposition des Etats, un répertoire des opportunités et programmes, y compris ceux de la CEDEAO, pouvant contribuer à la mise en œuvre des PNIA ; (iv) mettre à la disposition des Etats, les manuels de procédure de gestion de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation et du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation ; (v) organiser un atelier régional sur le système et le dispositif de suivi évaluation ; (vi) renforcer les capacités des acteurs non-étatiques à accompagner plus efficacement le processus ECOWAP/PDDAA et le suivi de la mise en œuvre des PNIA ; (vii) veiller à ce que des mécanismes simples soient mis en place pour permettre aux exploitations familiales d'avoir accès au financement ; (viii) faire partager à tous les pays les critères de sélection par rapport au projet << initiatives Faim Zéro >> ; (ix) adopter une directive pour la prise en compte du genre dans toutes les initiatives régionales et nationales (PNIA et PRIA) ; (x) renforcer les compétences des administrations nationales pour la mobilisation des ressources locales ; (xi) capitaliser et assurer le partage d'expériences sur les bonnes pratiques (mobilisation du secteur privé, pilotage, suivi-évaluation et production de rapport de performance, etc...) résultant du processus PDDAA ; (xii) veiller à la mise en œuvre d'un TEC qui protège la production locale ; (xiii) mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre de la Réserve Régionale Alimentaire et mettre à la disposition des pays les mécanismes de déclenchement et d'accès ; (xiv) doter la région d'une vision commune sur la problématique des Organismes Génétiquement Modifiés ; (xv) développer une méthodologie appropriée pour évaluer la contribution des budgets nationaux au financement de l'agriculture ; (xvi)

mettre à la disposition des Etats les informations sur les conditions et les procédures d'accès au Fonds régional ;

- **Aux Etats Membres de** : (i) accélérer la mise en œuvre des PNIA tout en veillant à intégrer les problématiques émergentes dans les stratégies d'opérationnalisation des PNIA ; (ii) finaliser et mettre en œuvre, avant la fin de Mars 2014, le système et le dispositif de suivi évaluation ; (iii) améliorer l'implication de tous les acteurs dans la mise œuvre des PNIA ; (iv) étudier la possibilité de négocier la constitution d'un basket fonds pour financer les programmes issus des PNIA ; (v) renforcer le financement des systèmes nationaux de suivi-évaluation ; (vi) renforcer les efforts pour réaliser les engagements de Maputo en termes d'allocation des ressources au secteur agricole, (vii) consacrer au moins 50% des achats aux organisations paysannes pour la constitution de la réserve régionale ; (viii) trouver une formule pour qu'une part fixe du prélèvement communautaire soit consacrée au financement des programmes et projets régionaux, y compris une dotation annuelle à chaque Etat pour renforcer son stock national de sécurité alimentaire

16. **Sur les trois programmes visant l'opérationnalisation des instruments de politiques publiques**, les ministres ont adopté et validé les trois programmes : le programme de filets sociaux de sécurité, le programme régional d'intensification agricole et de développement du pastoralisme, le programme régional de régulation des marchés. **Ils recommandent** à la Commission de la CEDEAO d'accompagner les trois programmes d'une note décrivant les liens entre eux, les conditions de leur éligibilité au Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation et à l'ARAA.

17. **Concernant la Directive régionale sur le foncier**, le Comité Ministériel recommande à la Commission de la CEDEAO de (i) renvoyer le texte aux pays et à tous les acteurs pour amendements éventuels avant la fin du mois de Mars 2014, (ii) réviser le document en tenant compte des amendements proposés par les pays et organiser un atelier pour sa validation, (iii) s'assurer de l'implication des organisations des producteurs et de la société civile dans les discussions et la validation de la directive.

18. **Concernant le dispositif de suivi évaluation**, le Comité Ministériel recommande aux pays de communiquer officiellement à la Commission avant le 30 Novembre 2013 : (i) le nom du point focal en charge du processus PNIA / ECOWAP/ PDDAA et de son suppléant ; (ii) le nom de l'institution nationale devant abriter l'unité du suivi évaluation ; (iii) le nom du point focal ECOAGRIS. Il leur recommande également d'élaborer un projet d'appui, à concurrence de 100.000 dollars par an sur cinq ans, à soumettre à la CEDEAO pour le financement du système de suivi évaluation.

19. **Concernant la situation agricole, pastorale et nutritionnelle**, le Comité Ministériel recommande :

- **Aux Etats Membres, à la CEDEAO et au CILSS** de : (i) continuer la veille stratégique pour la surveillance des inondations ; (ii) poursuivre la veille sur le fonctionnement des marchés et des flux intérieurs et transfrontaliers d'échanges des produits agricoles, en vue de détecter à temps les dysfonctionnements ; (iii) appuyer les programmes de production de décrue et d'élevage pour améliorer la résilience des populations en insécurité alimentaire ; (iv) maintenir la veille sur les déprédateurs, particulièrement les criquets pèlerins ; (v) renforcer les dispositifs de suivi des indicateurs sur la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour s'assurer de la disponibilité à temps des informations sur la prévalence de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (vi) poursuivre les actions de prévention et de traitement de la malnutrition.
- **A la Commission de la CEDEAO**, de faire réaliser, dans les meilleurs délais, à travers le CILSS, une étude sur la situation de la pluviométrie, afin de proposer des calendriers culturels pour s'adapter aux effets du changement climatique.

20. **Concernant les nouvelles initiatives**, le Comité Ministériel recommande à la commission de la CEDEAO de : (i) veiller à la cohérence des différentes initiatives avec les orientations et les objectifs stratégiques de l'ECOWAP ; (ii) accélérer la mise en œuvre de l'offensive pour la relance durable de la production du riz ; (iii) accélérer le processus de mise en œuvre des dialogues inclusifs pays de AGIR.

21. **Comme recommandations d'ordre général à l'endroit de la CEDEAO**, le Comité Ministériel demande à la Commission, (i) de veiller à la traduction des documents et l'interprétation dans les trois langues de la CEDEAO, (ii) revoir les méthodes de validation des documents, (iii) mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des réunions du Comité, (iv) faire une cartographie des appuis de la Commission aux Etats, (v) initier la réflexion sur la revue des cibles (croissance de 6%, engagement de 10% du budget national consacré au secteur agricole, horizon 2015 pour l'atteinte des objectifs, etc...) du processus PDDAA en Afrique de l'Ouest, (vi) prendre en compte la Mano River Union dans les institutions régionales susceptibles de mettre en œuvre l'ECOWAP, (vii) étendre le mécanisme de revue par les pairs à l'évaluation de la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Fait à Lomé, le 27 Septembre 2013

Pour le Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau
de la Commission de la CEDEAO

Monsieur Coulibali SANGAFOWA MAMADOU, Ministre de l'Agriculture de la République
de Côte-d'Ivoire, Président de séance

Motion de remerciements

Les Ministres en charge de l'Agriculture des Etats membres de la CEDEAO, réunis à Lomé le 27 septembre 2013, à l'effet d'examiner l'état de mise en œuvre de la politique agricole régionale : l'ECOWAP/PDDAA, expriment leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements aux autorités de la République Togolaise pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et toutes les facilités mises à leur disposition, qui ont grandement contribué au succès de leur réunion.

Fait à Lomé, le 27 septembre 2013